

PROJET VIE SCOLAIRE

Annexe du Projet d'établissement 2017/2021



Collège de Péron
445 Route de Péron
01630 PERON
04 50 59 58 00
ce.0011388d@ac-lyon.fr
<http://peron.colleges.ain.fr/>

Ce projet Vie scolaire s'inscrit dans le cadre du projet d'Etablissement, il retrace les grandes lignes de notre action éducative.

Face aux différents constats établis dans l'établissement, ce projet est aussi un lien entre tous les membres de la communauté éducative qui œuvre dans le même sens que le nôtre :

- le bien être de l'ensemble des élèves
- la formation de futurs citoyens responsables, dans un cadre propice aux apprentissages.

Le fil conducteur de notre démarche est de s'investir chacun dans son domaine de compétences afin de transmettre des savoirs, non seulement scolaires, mais aussi des savoirs-être qui permettront aux élèves d'évoluer dans un climat serein et épanouissant.

Cela passe par l'application du règlement intérieur afin de sensibiliser nos élèves au respect et à la nécessité de la loi.

Notre tâche suppose donc un minimum d'exigences communes, une cohérence de notre discours et une implication au quotidien de chacun d'entre nous.

Axe 1 : Favoriser la réussite des élèves

- Offrir des conditions de travail optimales : Réalisation d'une charte de la salle d'étude en direction des élèves et remise d'un livret d'accueil à l'usage des assistants d'éducation dans l'optique d'harmoniser les pratiques de chacun
- Mettre à disposition des manuels scolaires en étude avec un accès à des ordinateurs
- Aider les élèves : aide aux devoirs en étude et études dirigées de 17h à 18h proposées par les assistants d'éducation. Il serait intéressant de favoriser un travail en collaboration avec les professeurs pour aider au mieux les élèves en difficulté
- Favoriser le travail en autonomie des élèves de 3ème lors des études
- Instaurer systématiquement en fin de trimestre (et aussi de manière ponctuelle suivant les besoins) une rencontre PP et CPE afin d'échanger sur les situations difficiles rencontrées par certains élèves
- Favoriser la liaison CM2/6ème grâce à l'échange d'informations sur les élèves avec les professeurs des écoles lors de la visite des CM2
- Mettre en place une liaison 3ème/2nde avec échanges d'informations aux collègues CPE des lycées du secteur dans le cadre du réseau CPE

Axe 2 : Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté

- Réguler les comportements déviants (lutter contre toutes les formes de violence : physique, morale, psychologique) par des mesures de prévention (écoute et médiation, rappel au règlement intérieur, travail avec les familles) et par des mesures de répression (punitions et sanctions en accord avec le chef d'établissement)
- Développer les actions de prévention dans le cadre du CESC : Action de lutte contre le harcèlement auprès des collégiens avec "les sentinelles et référents" mais aussi auprès des élèves de CM2 dans le cadre de la liaison école/collège
- Travailler en partenariat avec les intervenants extérieurs comme la BPDJ ou autres...
- Développer l'exercice de la démocratie : préparer les élections des délégués de classes et des délégués au CA en collaboration avec les enseignants (campagne électorale). Les élections sont organisées en salle polyvalente dans des conditions réelles de vote (urnes, isolements, bulletins de vote...)
- Former les délégués en séance pour 6èmes/5èmes et 4èmes/3èmes avec remise d'un carnet de bord du délégué
- Participer à l'élection d'un Conseiller Départemental Jeune (CDJ) parmi les élèves de 5^{ème} et 4^{ème} suite à une campagne « électorale » faite par notre CDJ actuelle
- Elire des élèves au Conseil de Vie Collégienne, instance qui permet aux élèves d'être force de proposition
- Permettre aux élèves de s'investir dans l'animation du collège : Bal des 3èmes, Carnaval...
- Donner un rôle important aux représentants des élèves au FSE afin de maintenir des activités socio-éducatives

Autant d'événements qui contribuent au bien-être et à la valorisation de nos élèves.

Axe 3 : Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

- Contrôler régulièrement les absences et retards des élèves : appels faits par les professeurs à chaque heure de la journée et information aux familles dans les délais les plus courts par téléphone ou messagerie électronique
- Convoquer l'élève ayant des absences non justifiées et/ou des retards fréquents et contacter la famille si ceux-ci persistent. En cas de nombreux retards non valablement justifiés, travailler avec les familles en les avertissant des sanctions possibles
- Organiser un suivi de chaque niveau par un surveillant référent en lien avec le CPE
- Prévenir le décrochage par des entretiens avec les familles, un travail de collaboration avec les enseignants et le personnel médico-social
- Participer à une réunion mensuelle de suivi des élèves avec l'équipe médico-sociale et l'équipe de direction
- Signaler les cas d'« absentéisme lourd » à l'Inspection Académique

Axe 4 : Organisation et gestion du service vie scolaire pour donner un sens à notre action

- Créer des conditions optimales pour un service efficace et réactif : formation proposée par le rectorat pour la prise de fonctions des AED
- Elaborer une grille avec un emploi du temps détaillé par poste
- Réunir régulièrement toute l'équipe de vie scolaire afin d'organiser le service, d'échanger sur ce qui va et ce qui ne va pas et signaler les difficultés ; la finalité est de s'assurer d'une cohésion au sein de l'équipe tout en préservant les spécificités de chacun
- Rendre autonome chaque AED en permettant la prise d'initiatives et en le responsabilisant : un AED référent par niveau de classe avec suivi des absences/retards et du comportement et réalisation d'un bilan trimestriel
- Permettre à chaque membre de la vie scolaire de s'impliquer dans l'animation avec la mise en place d'activités selon les compétences de chacun
- Surveiller activement la cour de récréation, être conscient de ses responsabilités : occuper de façon optimale l'espace, éviter l'accident, prévenir les conflits et les jeux dangereux, faire de la cour un espace convivial et sécurisé
- Surveiller les élèves au réfectoire : gérer les flux, permettre une ambiance sereine pour les repas, repérer les problèmes alimentaires et signaler les cas à la CPE et à l'infirmerie
- Faire respecter le travail des agents et lutter contre le gaspillage de la nourriture : apprendre à vivre en collectivité